

Pierre Werner, Itinéraires luxembourgeois et européens

Légende: Dans ses Mémoires, Pierre Werner, ancien Premier ministre luxembourgeois, rappelle les crises qui ont émaillé l'année 1965 au sujet du financement et de la mise en place de la Politique agricole commune (PAC).

Source: WERNER, Pierre. Itinéraires luxembourgeois et européens, Évolutions et souvenirs (1945-1985). Volume II. Luxembourg: Editions Saint-Paul, 1991. 351 p. ISBN 2-87963-124-6.

Copyright: (c) Editions Saint-Paul

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/pierre_werner_itineraires_luxembourgeois_et_europeens-fr-6e698384-656c-40ae-9018-22ab076fa52e.html

Date de dernière mise à jour: 21/10/2012

Pierre Werner, *Itinéraires luxembourgeois et européens*

[...]

La réalisation du marché agricole commun se faisait par étapes, et par de chaudes alertes de crise menaçante. Paradoxalement cette élaboration laborieuse mettait à l'épreuve la volonté d'intégration effective dans le chef des Gouvernements et finissait par l'approfondir.

Un nouveau seuil s'offrait pour être franchi au début de l'année 1965. Comme les tentatives réitérées de créer une organisation spéciale de coopération politique avaient toutes échoué, le Conseil des Ministres attendait de la Commission qu'elle soumit un programme d'action pour le financement de la politique agricole commune. Comme le règlement transitoire basé sur les contributions budgétaires des Etats membres, expirait le 30 juin 1965, le Conseil demanda à la Commission de lui soumettre avant le 1er avril 1965 des propositions pour le financement de la politique agricole à partir du 1er juillet de cette année. Elle était invitée également à s'exprimer sur la date à partir de laquelle les prélèvements agricoles alimenteraient le budget communautaire, c'est-à-dire y seraient affectés comme ressources propres. Le programme revenait à définir le droit budgétaire de la Communauté. A ce titre il fallait s'attendre à une controverse sur la compétence budgétaire de l'assemblée parlementaire.

Le 31 mars la Commission soumettait ses propositions au Conseil. Elle proposait de proroger le règlement transitoire existant jusqu'au 30 juin 1967. A partir du 1er juillet de la même année les dépenses de la politique agricole commune seraient entièrement à charge du budget communautaire. A partir de la même date les recettes douanières par étapes et les prélèvements agricoles tout de suite, seraient attribués au même budget de la Communauté.

En même temps la Commission s'enhardissait à proposer les modalités d'un renforcement des compétences budgétaires de l'assemblée parlementaire.

Ce programme bien ficelé, mais ambitieux, était accueilli avec des appréciations diverses dans les pays membres et par l'assemblée parlementaire. Son audace prit de court plus d'un Gouvernement.

Il est à l'origine d'une des phases les plus mouvementées de la croissance de la Communauté, avec des péripéties dramatiques, auxquelles nous, moi-même, nos ministres et notre équipe à Bruxelles, fûmes étroitement mêlés.

Les réactions des différents partenaires montraient qu'on allait au-devant d'une nouvelle crise, cette fois-ci plus sérieuse.

J'approuve le jugement de Paul-Henri Spaak sur le partage des responsabilités à propos de son éclatement au milieu de l'année. A la Commission on a reproché une erreur de tactique. Elle s'était abstenue de sonder au préalable les Gouvernements sur les chances de l'acceptation globale du paquet. Pire, elle avait porté le programme à la connaissance du Parlement Européen avant d'en saisir les Gouvernements. C'était évidemment donner un argument au pouvoir gaulliste, par ailleurs hostile au renforcement des compétences budgétaires du Parlement Européen. Mais des réticences d'un autre ordre existaient dans le chef des trois autres Gouvernements. L'Allemagne et les Pays-Bas n'appréciaient pas le calendrier proposé pour la création des ressources propres du fait que la période définitive du marché agricole ne devait prendre cours au plus tard qu'au 1er janvier 1970. Ils donnaient l'impression de vouloir gagner du temps pour honorer un engagement. Les représentants néerlandais défendirent farouchement l'attribution de compétences au Parlement Européen. L'Italie se sentait financièrement lésée du fait de l'importance des prélèvements agricoles qu'elle devait céder.

Comme Spaak l'a écrit: « Seules les délégations de Belgique et du Luxembourg essayèrent de rapprocher les points de vue. »

Le 15 juin, Couve de Murville s'efforce de démolir la savante construction de la Commission en renonçant

pour sa part, à ce que les prélèvements agricoles tombent dans la caisse commune avant 1970. Du coup toutes les propositions de la Commission perdent leur actualité. J'intervenais en recommandant de rechercher un compromis.

Une rencontre du Secrétaire d'Etat allemand Lahr et du représentant français Wormser organisée quelques jours plus tard fit paraître l'espoir qu'un compromis serait possible.

Le Conseil se réunit à nouveau le 28 juin, présidé par Couve de Murville. La délégation française était forte. Couve était épaulé par Edgar Pisani, Ministre de l'Agriculture, et Valéry Giscard d'Estaing, Ministre des Finances.

Du côté allemand Gerhard Schroeder, le Ministre des Affaires étrangères, parlait le plus souvent au nom de sa délégation. Il n'était pas en odeur de « gaullisme ». Le débat sur la politique agricole fut laborieux et peu reluisant. Couve insistait pour que les décisions agricoles fussent prises conformément aux engagements pris.

[...]